



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2025

Présents : Josette Charvier (Maire), Bénédicte Pinel, Sophie Pera, Michel Masson, Amaury Barnoin, Marie-Hélène Barberot, Michel Beauquis, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Marie Teyssedou, Bastien Moïse.

Absent excusé : Régis Reymond représenté par Josette Charvier.

Nombre de votants exprimés : 12 puis 13 (à partir de 20h15).

Secrétaire de Séance : Emmanuelle MALLET.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h et procède à l'appel.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité (12 voix).

### 2. Aménagement du carrefour de Muret : Attribution du marché

Mme le Maire rappelle que le cabinet Longeray nous avait remis le 29 juillet 2025 le dossier de consultation des entreprises.

L'appel d'offres à la concurrence a été publié le 1<sup>er</sup> août, et l'ouverture des plis effectuée le 04 septembre 2025.

Mme le Maire précise que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre en présence de M Longeray et présente une synthèse de l'analyse des offres. Il est également rappelé que ce projet sera financé par plusieurs subventions et que qu'une convention sera établie avec la commune de Marcellaz-sur-Albanais qui participera à hauteur de 4 000 € au projet.

Après analyse des réponses, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à Colas pour un montant de 94 473,12 € TTC.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (12 voix), valide l'octroi du marché des travaux pour l'aménagement du carrefour de Muret à la société Colas.**

Les travaux débuteront début octobre mais les modalités du déroulement des travaux n'ont pas encore été communiquées à la Mairie (fermeture de la RD, déviation mise en place...).

**Arrivée de Bastien Moïse à 20h15.**

### **3. Modifications des statuts du SIPA pour la compétence « Accueil de loisirs »**

Vu la délibération du 26 mai 2025, par laquelle les élus du SIPA ont acté la fermeture de l'accueil de loisirs « SIPApillons » en raison des contraintes budgétaires du syndicat,

Vu la délibération prise par la commune d'Alby-sur-Chéran exprimant sa volonté d'ouvrir un centre de loisirs à portée communale,

Il convient de modifier l'article 5-2 des statuts du SIPA et il est nécessaire que les conseils municipaux des communes membres se prononcent sur cette modification.

Il est précisé que cette modification permettra au SIPA de faire une économie de 50 000 € sur son budget.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la modification des statuts du SIPA en ce qui concerne l'accueil de loisirs.**

### **4. RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) : convention police de la publicité**

Mme la Maire fait lecture de la note du Grand Annecy concernant le projet de convention de la police de publicité dans laquelle il est notamment précisé que : la Présidente du Grand Annecy a le pouvoir de police de la publicité, et que le Grand Annecy souhaite confier aux maires la police spéciale de la publicité jusqu'à l'élection de la prochaine présidence du Grand Annecy.

La convention permet également aux communes de répondre aux pétitionnaires, d'instruire les demandes et de vérifier la conformité des dispositifs. Les arrêtés sont signés par la Présidente du Grand Annecy.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à signer avec le Grand Annecy la convention de police de publicité.**

### **5. Règlement intérieur de la salle des fêtes**

Madame le Maire donne la parole à Sophie Pera, deuxième adjointe, qui précise que suite à la mutualisation de désignation de la salle des fêtes, également utilisée comme cantine de l'école depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, son règlement demande à être modifié.

**Après lecture collective du projet de règlement et apport de plusieurs modifications, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.**

### **6. Tarifs de la salle des fêtes**

Bénédicte Pinel, première adjointe, présente les tarifs actuels de location de la salle des fêtes.

Après échanges et propositions au sein du conseil municipal, il est proposé :

- de mettre en place un tarif « hiver » incluant les frais de chauffage et un tarif « été »,
- d'augmenter légèrement le coût du chauffage,
- et d'augmenter le montant de la caution relative au ménage étant donné le matériel neuf et de qualité mis à disposition dans la salle des fêtes.

Il est également demandé d'étudier la possibilité d'un paiement par virement bancaire dans les modes de paiement proposés par la Mairie.

**Après étude des propositions de revalorisation, le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants :**

**Tarifs « hiver » du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril (période de chauffage)**

- Location une journée hors week-end : 125 €
- Week-end (habitants de Saint-Sylvestre) : 285 €
- Week-end (habitants de Chapeiry) : 335 €
- Location par journée supplémentaire week-end : 90 €
- Soirée Réveillon (24 ou 31 décembre) : 385 €

**Tarif « été »**

- Journée hors week-end : 100 €
- Week-end (habitants de Saint-Sylvestre) : 250 €
- Tarif « été » pour un week-end (habitants de Chapeiry) : 300 €
- Location par journée supplémentaire week-end : 65 €

**Cautions**

- Nettoyage : 150 €
- Dommages et dégradations : 800 €

## 7. Questions diverses

### Aménagement du Crêt

Bénédicte Pinel fait un point d'avancement sur les aménagements de loisirs prévus au Crêt : terrain de pétanque, chalet-guinguette, terrain multisports, toilettes publiques.

Une visite sur site s'est déroulée le mardi 2 septembre en présence de l'entreprise Patrick TP et de ses sous-traitants. Le piquetage pour l'implantation des terrains de pétanque et de la guinguette a été fait le 5 septembre pour un début des travaux prévu mi-octobre. Le marquage au sol pour l'implantation du terrain multisport a également été réalisé par les entreprises.

Concernant les toilettes publiques, l'emplacement de l'équipement a dû être légèrement modifié afin de réduire les travaux de terrassement nécessaires à l'installation de cet équipement : déplacement sur l'actuelle place de stationnement handicapé de la bibliothèque qui sera décalée.

### Repas des ainés

Le repas des ainés aura lieu à la salle des fêtes le samedi 11 octobre. Les invitations seront distribuées dans la semaine. Les conseillers disponibles sont les bienvenus pour aider au service.

La séance est close à 22h40.

Maire de Saint Sylvestre

Josette Charvier



Secrétaire de séance

Emmanuelle Mallet

